



**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret
portant octroi d'un crédit
de 9.100.000 francs
en vue de l'acquisition
d'un nouveau réseau radio cantonal
destiné aux services de sécurité**

(Du 16 mai 2001)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Sur la base d'une étude préalable menée par les différents services neuchâtelais concernés, nous vous soumettons le présent rapport en vue de l'octroi d'un crédit permettant de réaliser et d'implanter un nouveau réseau de transmissions radio constituant un élément du réseau national Polycor.

Avant d'en aborder les aspects techniques, puis financiers, nous en ferons l'historique et nous en décrirons les nécessités objectives.

Préalablement encore, il convient d'énumérer la liste des services tant fédéraux que cantonaux et communaux impliqués par ce projet.

Confédération

- Office fédéral des routes (OFROU);
- Corps des gardes-frontière (Cgfr);
- Groupement de l'armement (GDA);
- Office fédéral de la protection civile (OFPC).

Organismes cantonaux

- Police cantonale;
- Service des ponts et chaussées;
- Service de la protection civile et du feu;
- Service de la santé publique;
- Service de la faune;
- Laboratoire cantonal.

Organismes régionaux et communaux

- Polices locales des trois villes ;
- SIS de Neuchâtel et des Montagnes ;
- Centres de secours ;
- Corps des sapeurs-pompiers locaux ;
- Polices communales ;
- Ambulances Val-de-Travers et Val-de-Ruz

En outre les entreprises ENSA et TST SA (ambulances Roland) seront partenaires du projet.

Les services compétents de la Confédération ont donné un accord formel permettant d'intégrer l'ensemble des partenaires cités à ce nouveau réseau des organes de sécurité.

En ce qui concerne les corps de sapeurs-pompiers locaux, leur équipement se fera progressivement, au fur et à mesure des besoins de remplacement des appareils actuels et en laissant aux communes la faculté de prendre les décisions nécessaires.

2. HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU PROJET

Dans une vision globale des besoins des organes de sécurité en matière de télécommunications, le Conseil fédéral a développé et pris les décisions initiales desquelles découle le présent rapport.

Son projet, intitulé Polycom, consiste à développer un réseau unique couvrant le territoire de la Confédération et destiné à l'armée, au Corps des gardes-frontière et à l'ensemble des services de sécurité (annexe 1).

Sur la base des éléments qui précèdent, on peut donc constater qu'à terme, l'ensemble des services de sécurité publics de notre pays, y compris ceux engagés dans le cadre de l'aide en cas de catastrophe installeront un réseau Polycom.

Les crédits nécessaires à la construction du réseau destiné au Corps des gardes-frontière ont été libérés et cette première étape du maillage est en cours de construction. Elle couvrira une bande de 10 à 30 km, tout autour du pays.

Par ailleurs, les quatre conférences des chefs de département en charge de la sécurité (Justice et police, Armée et PCI, Sapeurs-pompiers et Santé publique) ont donné leur accord pour le réseau Polycom et se sont engagés à adapter à terme leur réseau radio respectif et ceci dans un souci évident de tenir compte des besoins qui dépassent aujourd'hui les frontières cantonales.

Des projets sont d'ailleurs en cours pour codifier et améliorer la collaboration et la répartition des tâches des cantons et de la Confédération en matière de sécurité (projets Armée XXI, Protection de la population XXI, Sapeurs-pompiers 2000+, Effvor, USIS, Police XXI).

La norme TETRAPOL retenue pour équiper le réseau est développée et exploitée en particulier par les polices françaises (réseaux ACROPOLE et RUBIS) ainsi que par d'autres entités dont, par exemple, la police madrilène, l'aéroport de Francfort, etc.

Sur le plan cantonal, le réseau actuel, analogique et non crypté, est exploité depuis 1987 sur des fréquences VHF (environ 160 MHz). Destiné essentiellement à l'organisation d'intervention et de conduite en cas de catastrophe et dans des situations extraordinaires abrégée ORCAN, il est utilisé par :

- la police cantonale ;
- le service des ponts et chaussées ;
- les services régionaux d'ambulances ;
- les gardes-chasse ;
- les sapeurs-pompiers.

Il convient de mentionner ici que ce réseau atteint les limites de son utilisation en raison de son âge et du fait que les pièces de rechange permettant un entretien normal ne sont plus disponibles sur le marché. En effet, la durée de vie usuellement admise pour un réseau radio est de dix ans.

Cette situation fragilise la situation des services de sécurité qui sont désormais à la merci d'une panne sérieuse pouvant survenir à tout instant, à l'occasion d'un orage qui mettrait hors d'usage une des antennes-relais.

Ce qui précède conduit à énumérer les raisons du remplacement projeté.

- Sur le plan des équipements exploités actuellement, les restructurations au sein des entreprises BBC (fournisseur pour le réseau ORCAN) et Autophon (fournisseur des appareils mobiles et portables) puis le rachat de ces entreprises, en cascade, par des maisons telles que Ascom, puis Bosch et enfin Motorola, ont conduit à la suppression pure et simple de tout service pour les divers matériels exploités. Pour plusieurs équipements, les réparations ne sont plus assurées par les fournisseurs. De plus, les pièces de rechange n'existent plus.
- Plus aucune pièce de rechange n'est disponible en ce qui concerne les relais. La réparation prend de plus en plus de temps. Souvent entreprise de manière archaïque, elle n'offre plus aucune sécurité. Les moyens de transmission des services de sécurité sont de ce fait entièrement obsolètes. Les appareils analogiques actuellement à disposition ne sont plus ni fabriqués ni livrables. L'acquisition d'appareillages d'une autre marque entraînerait des frais d'adaptation considérables au niveau des accessoires nécessaires à la police tels que les garnitures de sécurité et discrètes, les casques pour motards, etc.
- Ces moyens de transmission ne sont actuellement pas protégés contre les écoutes illicites par un quelconque moyen de cryptophonie. A titre d'exemple, nous rappelons ici le cas de ce cibiste français qui, depuis Villers-le-Lac, commandait l'ouverture des portes du BAP et engageait des ambulances sur des lieux d'accidents fictifs.

- Aucune liaison n'est possible entre les diverses organisations telles que polices cantonales, polices locales, sapeurs-pompiers, douanes, etc. Ce qui revient à dire qu'en certaines circonstances la coordination des opérations est plus que problématique.
- L'équipement du tronçon autoroutier Bevaix - Vaumarcus, dont l'ouverture est fixée au printemps 2002, doit impérativement être installé en mode TETRAPOL selon les indications de l'OFROU. En effet, le souci de ne pas financer des installations analogiques, qui n'auraient qu'une durée de vie limitée, est légitime. Les raisons évoquées ci-devant démontrent la nécessité de s'équiper d'un réseau numérique disponible dans l'ensemble des tunnels routiers et autoroutiers du canton.

En résumé, cinq raisons fondamentales militent en faveur de notre volonté de construire un nouveau réseau :

- l'impossibilité d'entretenir le réseau actuel ;
- les évolutions techniques (technologie numérique permettant de transmettre de la phonie et des données) ;
- la nécessité de disposer d'installations cryptées ;
- la mise en contact direct de l'ensemble des partenaires de la sécurité publique et en particulier par rapport aux exigences de l'OFROU dans les tunnels routiers pour la police, les sapeurs-pompiers et les ambulances ;
- l'installation, dans les tunnels de l'A5, de la H20 et de la H10, des moyens techniques permettant d'en garantir la sécurité.

Pour clore cette partie descriptive, il convient de mentionner qu'un crédit d'étude préliminaire de 86.000 francs a été accordé par le Conseil d'Etat le 10 avril 2000. Les services concernés et la maison SIEMENS, mandataire de la Confédération, ont mené les travaux préalables et les analyses techniques nécessaires, ainsi que les discussions avec les services fédéraux mentionnés au début de ce chapitre.

Parmi ces analyses, il convient de mentionner en particulier tous les éléments relatifs à :

- l'intégration au réseau fédéral et l'implantation des antennes sur le territoire neuchâtelois (études réalisées par l'entreprise MICATEL à Ittigen, mandatée directement par la Confédération) ;
- l'utilisation optimale du réseau informatique cantonal géré par le STI ;
- l'intégration du système sur la gestion de la Centrale des transmissions et alarmes (CTA) de la police cantonale ;
- des contacts réguliers et constants entre tous les services et organismes partenaires.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE

Pour réaliser le nouveau réseau radio du canton de Neuchâtel, le standard TETRAPOL choisi par la Confédération a été retenu pour assurer une architecture évolutive grâce à sa structure cellulaire et modulaire. Ce choix repose sur une volonté d'offrir aux usagers des différents services cantonaux un système fédérateur de communication radio numérique compatible avec les organismes fédéraux et intercantonaux dans le cadre de la sécurité du territoire. Le système numérique TETRAPOL permet une gestion de type multiorganisation et répond pleinement à :

- préserver les caractéristiques de chaque organisation ;
- répondre aux besoins spécifiques et aux réflexions qui ont présidé à leur utilisation ;
- assurer la communication par appel individuel, de groupe, d'organisation, ainsi que d'ouvrir l'accès à l'ensemble des autres partenaires du réseau ;
- regrouper plusieurs organisations en respectant des filtres sécurisés pour assurer les cloisons adéquates ;

le tout en utilisant des mêmes ressources, des couvertures appropriées et des voies de trafic dédiées, partagées ou cloisonnées.

Le concept technique de gestion et d'exploitation de ce réseau numérique repose sur trois niveaux :

- un niveau de gestion des ressources ;
- un niveau de commutation ou ressources réseau ;
- un niveau utilisateur radio.

Cette gestion globale se divise donc en trois sous-ensembles et assure ainsi les aspects techniques du réseau et des installations fixes. Elle répond également aux contraintes des usagers et de leurs organismes.

Les caractéristiques globales du réseau TETRAPOL sont :

La modularité

Le système se compose de réseaux régionaux indépendants les uns des autres, dont l'interconnexion permet de mettre en place un réseau national, à l'intérieur duquel les terminaux mobiles peuvent se mouvoir librement.

La fonction d'itinérance intégrée permet de transmettre des messages sur l'ensemble du territoire couvert.

Le réseau cantonal est un réseau autonome qui permet l'établissement de communications « voix » et « données ».

La totale indépendance du réseau est garantie par des artères dédiées, par exemple sous forme de liaisons hertziennes entre les commutateurs et les stations de base.

La fiabilité

- Le système assure lui-même sa fiabilité. Il détecte les dérangements et, le cas échéant, se reconfigure pour pallier momentanément aux pannes.
- Grâce à un mode dégradé à plusieurs paliers, le fonctionnement du réseau peut être maintenu dans une large mesure même après déconnexion des équipements défectueux.

Les avantages sont multiples : absolue confidentialité, débit binaire accru en transmission de données et couverture améliorée grâce à la numérisation des voies radio.

L'architecture maillée du réseau garantit une haute disponibilité.

L'avantage essentiel réside par ailleurs dans le fait que le système peut être utilisé conjointement par plusieurs organisations d'une région ou d'un pays.

Les fréquences de travail

Les nouvelles fréquences attribuées par l'OFCOM pour le réseau POLYCOM sont situées entre 380 et 400 MHz, alors que celles utilisées aujourd'hui se situent dans la bande des 160 MHz et ne sont pas semblables pour tous les services appelés à intervenir pour des raisons de sécurité sur l'ensemble du territoire cantonal.

L'implantation du réseau et les stations de base

Au nombre de 21 pour une couverture cantonale complète, contre 9 actuellement, les implantations prévues à ce stade sont mentionnées dans le schéma général du réseau présenté dans l'annexe 2.

La multiplication du nombre de sites découle de la technologie utilisée. L'implantation et le nombre d'antennes qui maillent le réseau a été défini, rappelons-le ici, sur la base d'une étude globale portant sur l'ensemble du territoire de la Confédération (étude MICATEL citée ci-dessus).

Le réseau fixe

Ce réseau fixe comporte :

- 11 liaisons hertziennes reliant les antennes du haut du canton et utilisant l'antenne de Tête-de-Ran de la police cantonale comme relais ;
- des liaisons téléphoniques ;
- des liaisons par fibre optique.

Pour éviter de dédoubler le réseau informatique existant géré par le STI, ce dernier sera utilisé partout où cela s'avérera possible. Cette utilisation nécessitera le renforcement de quelques nœuds ATM de ce réseau, ces augmentations de capacité étant cependant bénéfiques pour l'ensemble de ses utilisateurs.

Les appareils radio

Le présent rapport tient compte des données fournies par les différents partenaires, données qui seront affinées au fur et à mesure de leurs décisions. Il appartient, à notre avis, au canton de construire et de mettre à disposition de l'ensemble des partenaires de la sécurité le réseau TETRAPOL. En revanche, le nombre exact d'appareils nécessaires à chacun d'entre eux restera de la compétence des autorités locales ou régionales. Dans cette perspective, nous avons retenu l'option consistant à acquérir l'ensemble des appareils, puis d'en refacturer les charges (amortissement, intérêts, frais d'exploitation) afin de faire bénéficier les partenaires des meilleures conditions d'achat et de maintenance possibles. Toutefois, cette manière de faire augmente le montant du crédit demandé sans pour autant charger la part strictement cantonale. Les appareils radio dédiés au Cgfr et à l'OFPC seront acquis par les instances fédérales concernées, indépendamment de ce projet. Le réseau mis en place permettra, selon les nécessités et sans autres coûts, l'acquisition et la mise en service d'appareils radio supplémentaires en tout temps. Il est bien clair, que le nombre précis des appareils à acquérir pour les corps de sapeurs-pompiers locaux sera défini le moment venu.

La couverture des tunnels

L'ensemble des tunnels du réseau routier neuchâtelois sera couvert par l'infrastructure mise en place. Il convient de préciser que les tunnels de l'A5 sous la Béroche ne pourront pas être exploités aussi longtemps qu'ils ne seront pas équipés des installations de transmission radio adéquates.

4. INVESTISSEMENT

Le présent investissement figure au budget 2001 pour 9.750.000 francs, comme crédit à solliciter.

Le coût de la réalisation complète du réseau radio est présenté dans la récapitulation suivante :

<i>Objet</i>	<i>Montant en Fr.</i>
Commutateur principal et secondaire, système de conduite, prestations d'étude et de conduite du projet	2.786.000.—
Stations de base (antennes, mâts, édicules et équipements radio, énergies, etc.)	5.713.000.—
Liaisons hertziennes	1.911.000.—
Système de conduite radio (BAP - CTA)	622.000.—
Equipements des tunnels des routes nationale et principales	4.173.000.—
Implantation, construction, adaptation des sites existants . . .	810.000.—
Réseau fixe (fibres optiques, lignes cuivre, renforcement du réseau informatique du STI)	465.000.—
Appareils, portables, fixes embarqués sur les véhicules et y compris accessoires dont 429 pour les services cantonaux . .	5.941.000.—
Divers, tels que l'acquisition de véhicules d'intervention pour le service radio de la police cantonale, le matériel d'intervention, la réserve de matériel, le démontage du réseau radio actuel	242.000.—
TVA 7,6%	1.722.000.—
Coût total TTC	24.385.000.—

Bien que le montant total calculé soit élevé, il faut faire remarquer ici que toutes les options offertes par le constructeur n'ont pas été retenues. Néanmoins, et selon l'évolution, la structure projetée pourra être complétée en tout temps sur la base de besoins nouveaux, dont en particulier :

- le transport de données et d'images ;
- l'exploitation d'un système GPS permettant de visualiser sur une cartographie l'emplacement de l'ensemble des véhicules des services de sécurité.

Le calcul de la part cantonale s'effectue en diminuant du montant total devant la participation des différents partenaires évoqués dans le chapitre 1. Pour mémoire, il s'agit de :

- L'Office fédéral de la protection civile (OFPC). Ce partenaire certifie actuellement que l'acquisition des appareils pour les PCi est garanti, tout comme sa participation financière aux infrastructures cantonales.

- Le Corps des gardes-frontière (Cgfr). Ce partenaire a déjà obtenu, en deux phases, un crédit d'investissement pour couvrir la totalité de la frontière suisse sur une profondeur allant de 10 à 30 kilomètres à l'intérieur du territoire. Un projet de convention, liant le Cgfr et l'Etat de Neuchâtel sera signé une fois la décision du Grand Conseil connue.
- L'Office fédéral des routes (OFROU). Celui-ci est concerné par le financement des infrastructures en tunnels autoroutiers, ainsi que par les équipements de la division IV des services d'entretien des ponts et chaussées. Il participe également à l'intégration de la radio dans la Centrale des transmissions et alarmes (CTA).
- L'armée, par l'intermédiaire de l'OFCOM, prend en charge le commutateur principal nécessaire au fonctionnement coordonné de Polycom sur l'ensemble du territoire fédéral.
- L'ENSA a pris l'option d'acquérir elle-même les appareils.

S'agissant d'un réseau de sécurité cantonal appelé à remplacer le réseau ORCAN, nous avons pris l'option d'acquérir l'ensemble des appareils radio et d'en facturer l'amortissement et un intérêt de 5% sur la moitié du montant à investir aux utilisateurs respectifs et ceci sur dix ans. Il s'agit des utilisateurs suivants:

- les polices locales des villes et autres communes;
- les SIS, centres de secours et corps locaux de sapeurs-pompiers;
- les services ambulanciers.

Dès lors, la part cantonale se calcule de la manière suivante:

<i>Partenaires</i>	<i>Coûts</i>
Coût total TTC	24.385.000.—
Participation du Cgfr	3.979.000.—
Participation de l'OFPC	742.000.—
Participation de l'armée par l'OFCOM	761.000.—
Participation de l'OFROU (estimation)	6.000.000.—
Participation de l'ENSA (pour les appareils)	520.000.—
Participation des partenaires hors Etat (pour les appareils, en fonction de leurs décisions)	3.304.000.—
Total des participations	15.306.000.—
Part cantonale au projet	9.079.000.—
Arrondi à	9.100.000.—

La participation des partenaires hors Etat pour leurs appareils radio (3.304.000 francs) devrait s'effectuer par un remboursement échelonné sur dix ans, tenant compte d'un taux d'intérêt de 5% sur la moitié du montant à investir. A titre indicatif, le montant annuel de ce remboursement devrait avoisiner 580 francs par année et par appareil.

L'option d'acquisition des appareils par chacun des partenaires reste ouverte. Elle ne modifie en rien le montant à charge du canton.

5. FRAIS D'EXPLOITATION

L'OFCOM a certifié, par écrit, que les coûts des concessions seront les mêmes, pour les nouveaux appareils que pour ceux utilisés actuellement. Néanmoins, il faut noter que sur une certaine période (approximativement une année), il y aura lieu de payer les concessions pour le réseau radio actuel et pour le nouveau réseau, d'où un doublement temporaire des coûts, de l'ordre de 150.000 francs.

En ce qui concerne les frais d'exploitation, y compris les licences, nous devons nous attendre à une augmentation liée à la consommation d'électricité et ce au vu du nombre de sites qui passe de 9 à 21 unités.

La programmation des appareils radio, l'entretien du réseau radio ainsi que les interventions, réparations, etc., au premier degré, seront assurés, tout comme aujourd'hui, par le service radio de la police cantonale.

Le montant global de la maintenance, de l'intervention et de l'entretien, par année, est le suivant :

<i>Libellés</i>	<i>Coûts annuels</i>
Concessions OFCOM (sans changement)	150.000.—
Frais d'exploitation et d'électricité	80.000.—
Intervention de la PCN en 1 ^{er} échelon (sans changement)	150.000.—
Location de lignes téléphoniques	40.000.—
Maintenance (2 ^e et 3 ^e échelon), entretien, service, etc.	534.000.—
Location de locaux	26.000.—
Total annuel	980.000.—

Ces frais d'exploitation seront répartis annuellement pour chaque partenaire en fonction du nombre d'appareils.

Sur la base des chiffres présentés ci-devant et du nombre total d'appareils figurant dans l'annexe 3, le montant est estimé, par appareil, à quelque 54 francs par mois ou 650 francs par année.

Les frais très élevés de maintenance pour les 2^e et 3^e échelons (534.000 francs) constituent l'augmentation principale. Ces frais pourront être abaissés de manière significative si l'option consistant à engager le personnel technique nécessaire (1 à 2 personnes qualifiées) se concrétise. Cette question reste encore ouverte dans l'attente d'une analyse plus fine portant sur la complexité technologique du système.

Des conventions, liant les différents partenaires fédéraux et cantonaux à l'Etat de Neuchâtel, seront établies et devront être signées par toutes les

parties concernées, avant la mise en service de l'installation. La répartition des coûts d'entretien et la prise en charge de ces derniers figureront dans ces conventions. Ainsi que les modalités de facturation et de paiement du partenaire.

6. PLANIFICATION – CALENDRIER

Afin de bénéficier de l'apport financier non négligeable de l'OFROU, la date impérative de mise en service est fixée au 1^{er} avril 2002. Le report de cette date nous ferait perdre le financement annoncé. En effet et à l'instar des tronçons actuellement exploités, l'implantation de la radio dans le tronçon 3 Vaumarcus-Treytel de la route nationale 5 (RN 5) est obligatoire pour des raisons de sécurité. Si nous devons implanter notre ancien réseau radio, le montant versé par l'OFROU ne pourrait en aucun cas être redemandé pour le réseau Polycom. Dès lors, un report de cinq ans minimum du projet devrait être envisagé. Pour ce faire le respect de la planification suivante est nécessaire :

- dès janvier 2002, fin de l'implantation et début de la phase de test ;
- avril-juillet 2002, mise en service dans un premier temps dans les tunnels autoroutiers du tronçon A5 Vaumarcus-Bevaix, ensuite et dans la mesure des possibilités progressivement sur l'ensemble du canton ;
- printemps 2003, début du démontage du réseau radio actuel.

7. CONCLUSIONS

L'acquisition et l'implantation d'un nouveau réseau radio cantonal présente un intérêt vital pour les organes de sécurité du canton de Neuchâtel. Les risques encourus actuellement en raison de la vétusté du réseau ORCAN, dus principalement aux pannes de plus en plus fréquentes, l'impossibilité de réparer ou de remplacer les pièces défectueuses en raison de leur ancienneté, le manque de sécurisation avec l'écoute possible du réseau non crypté par n'importe quel radio-amateur, l'impossibilité de communiquer entre les diverses instances de sécurité cantonale, font que ce remplacement est impératif. De plus et au vu de la prise de position de l'OFROU, nous ne pouvons nous permettre d'implanter sur le réseau autoroutier qui reliera Vaumarcus à Areuse, des installations incompatibles avec le réseau Polycom. Une telle décision ferait qu'à terme l'Etat de Neuchâtel devrait supporter seul le financement du remplacement des installations radiophoniques de ce tronçon.

Sur le plan national, la décision de construire un réseau radio de sécurité dans une vision intégrée donne à notre canton la possibilité de s'y insérer et de profiter de la dynamique ainsi générée.

Le moment est favorable car de multiples partenaires sont intéressés à la construction et l'implantation de ce nouveau réseau. Cette situation permet de générer les meilleurs synergies entre l'ensemble des partenaires dont l'interopérabilité est ainsi réalisée. Ainsi le canton peut profiter des apports substantiels des parts de l'OFROU, de l'OFCOM, du Cgfr et de l'OFPC pour un montant qui s'élève à environ 11.500.000 francs.

Nous vous demandons donc un crédit de 9.100.000 francs, constituant la part cantonale pour le financement de l'ensemble des acquisitions décrites dans ce texte.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 mai 2001

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,

Th. BÉGUIN

Le chancelier,

J.-M. REBER

Décret
portant octroi d'un crédit de 9.100.000 francs
pour l'acquisition d'un nouveau réseau radio
cantonal destiné aux services de sécurité

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la vétusté du réseau radio ORCAN en service ;

vu la nécessité de disposer de communications radiophoniques sécurisées ;

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 16 mai 2001,

décète :

Article premier Un crédit de 9.100.000 francs, représentant la part cantonale neuchâteloise, est accordé au Conseil d'Etat pour l'acquisition d'un nouveau réseau radio cantonal destiné aux services de sécurité.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Les investissements réalisés au moyen du crédit prévu à l'article premier seront amortis au taux annuel de 10%.

Art. 4 ¹ Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

² Le Conseil d'Etat est chargé de pourvoir, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 16 mai 2001

Au nom du Grand Conseil :

Le président, Les secrétaires,

Le Conseil fédéral donne son feu vert au Réseau radio national de sécurité

Berne, le 21 février 2001

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil fédéral donne son feu vert au Réseau radio national de sécurité

Lors de sa séance du 21 février 2001, le Conseil fédéral a approuvé le financement par la Confédération et les cantons du Réseau radio national de sécurité POLYCOM et chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports de réaliser la composante nationale et la partie relevant de l'armée de ce réseau.

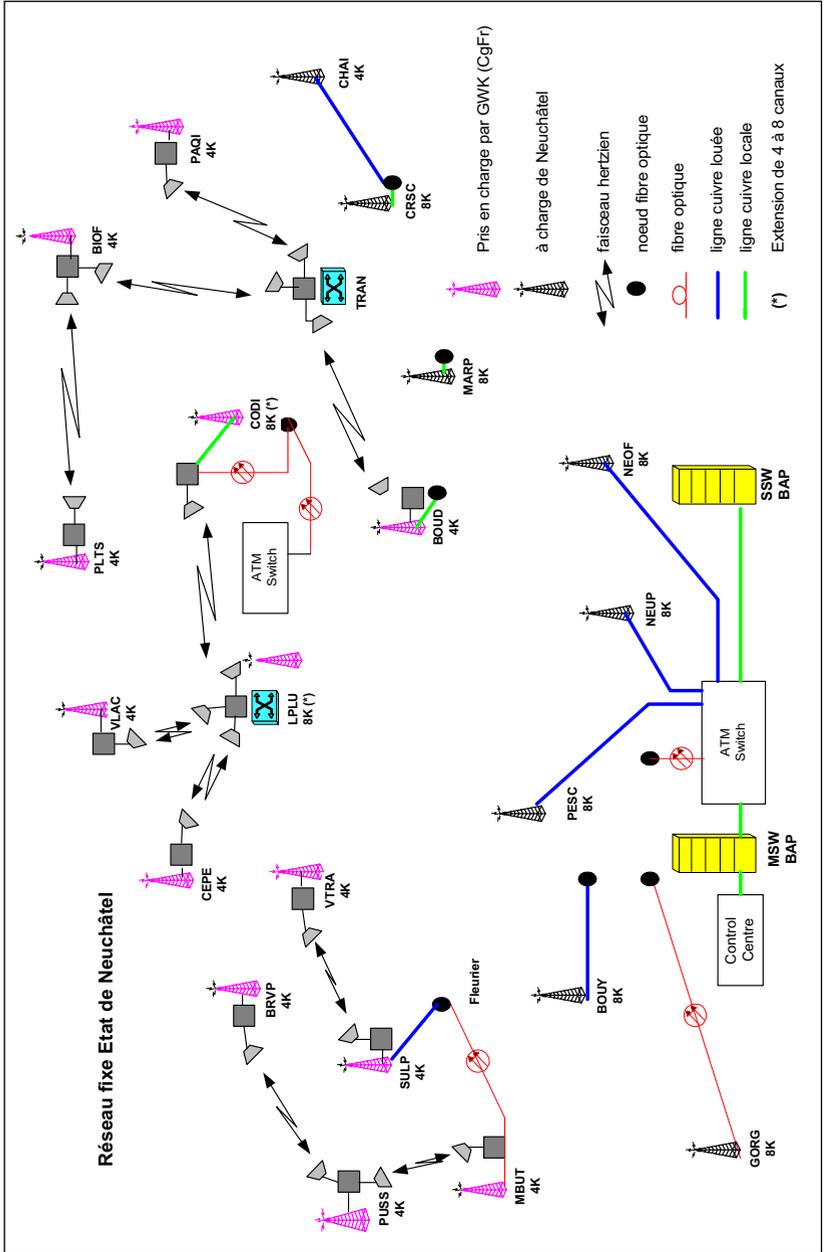
Le Réseau radio de sécurité POLYCOM est nécessaire dans les domaines du sauvetage et de la sécurité et il est utilisé par les autorités et les organisations de la police, des gardes-frontières, des sapeurs-pompiers, des services sanitaires, de la protection civile et de l'armée, dans le cadre de leur collaboration subsidiaire. Grâce à la réalisation et à la connexion de réseaux partiels des cantons et de la Confédération, POLYCOM devient un réseau radio de sécurité d'importance nationale. La Confédération, par principe, assume une coresponsabilité politique de premier plan en matière de sécurité et elle est, de ce fait, aussi responsable de la gestion de l'exploitation POLYCOM au niveau national.

Avec POLYCOM, d'importantes lacunes de communication intercantionales par radio sont comblées et la compatibilité technique des réseaux de communication au sein de diverses organisations est assurée.

Les investissements pour l'achèvement du Réseau radio national de sécurité POLYCOM s'élèvent à près de 420 millions de francs. Ces frais sont assumés à part égale par la Confédération et par les cantons. La Confédération finance la composante nationale, la mise à disposition des réseaux partiels pour les gardes-frontières et l'armée, ainsi que l'acquisition, l'entretien et l'exploitation des terminaux des gardes-frontières, de l'armée, de la protection civile et de l'Office fédéral de la police.

La réalisation de la partie du réseau POLYCOM qui incombe à la Confédération sera achevée en 2004.

Annexe 2



**Quantités et coûts des appareils radio
(portatifs, embarqués sur véhicules et fixes confondus)**

Ser ices	N re	M ta t HT Fra cs	M ta t TTC Fra cs	A la char e de
Police cantonale neuchâteloise		2 8	44	Etat de Neuchâtel Police cantonale
Police locale de Neuchâtel		2	2 8	Co une de Neuchâtel
Police locale de a Chaux de Fonds		24 8 2	2 8 84	Co une de a Chaux de Fonds
Police locale du ocle	2	2	8	Co une du ocle
Neuchâtel Co unes			4	Co unes concernées
S S Neuchâtel partie service du feu	64	4	2 8	ECA
S S Montagnes neuchâteloises partie service du feu	98	444	4 2	ECA
Service feu canton	301	2 2	2 8	ECA
S S Neuchâtel partie service sanitaire	4	4 2	8	Co une de Neuchâtel
S S Montagnes neuchâteloises partie service sanitaire	4	8 2	84 2	Co une de a Chaux de Fonds
A bulances du al de Travers	22	4 4	2 4	A bulances du al de Travers
A bulances du al de uz		4 42	4 4	A bulances du al de uz
A bulances TST SA		4	8	A bulances TST SA
SM	4	2 8	2 4	Etat de Neuchâtel Santé publique
pitaux	4	8 2	2 4	Etat de Neuchâtel Santé publique
Ponts et chaussées divisions d entretien	2	4	2 4	Etat de Neuchâtel Ponts et chaussées
ENSA		482 8	88	ENSA
PC	2			
Cgfr				
Total canton non co pris Pci et Cgfr	24	4	2 8	
Total canton co pris Pci et Cgfr	2			
Co t o en par appareil		4	8	

Acquisition directe par les services de la Confédération concernés.

e no bre d'appareils pour ces services fait l ob et d'une étude co plé entaire et sera précisé ultérieurement. Ces montants étant inclus dans la participation des partenaires de l'Etat la part cantonale n'est pas affectée par une variation du no bre des appareils pour ces services